

Chalon-sur-Saône, le 28 septembre 2023.

Bruno LEGOURD
Chalon-sur-Saône

CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE



ARRIVEE GREFFE

Monsieur le Président
Chambre régionale des comptes
Bourgogne-Franche-Comté
20-28, rue Pasteur
21000 – Dijon

LRAR

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe une note en lien avec le rapport définitif du contrôle des comptes et de la gestion du centre hospitalier d'Autun pour la période 2014 – 2022.

Ayant été bien informé de l'ensemble du déroulement du contrôle assuré par les magistrats de la Chambre régionale des comptes et des obligations de confidentialité, la procédure m'a permis de pouvoir m'exprimer par écrit et lors des visioconférences. Il fut tenu compte de mes difficultés à rassembler les éléments pour mes réponses, n'étant plus en activité depuis un certain nombre d'années.

La note - en pièce jointe - précise l'importance unanimement reconnue d'une maternité au centre hospitalier d'Autun particulièrement pour la période allant jusqu'à 2018 en lien avec le schéma régional d'organisation des soins 2012 – 2018 (SROS Maternité).

Les difficultés de recrutements médicaux dès le milieu des années 2000 et l'obligation de fidélisation de médecins pour assurer un fonctionnement H24 mais aussi un suivi continu des patientes et nouveaux-nés sont décrites ainsi que différents aspects sur les contrôles et les évaluations du service rendu.

Par ailleurs, les principes de confidentialité rappelés et rigoureusement appliqués à chaque étape de la procédure par les magistrats de la Chambre régionale des comptes ne le furent pas intégralement avec diffusion d'informations sur la procédure en cours par autre personne concernée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

Bruno LEGOURD

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Bruno Legourd", written over a horizontal line.

P.J. : 1 - Note - Contrôle des comptes et de la gestion du Centre Hospitalier d'Autun - 2014 à 2022

Note sur le rapport définitif de la Chambre régionale des comptes de Bourgogne Franche Comté

Contrôle du Centre Hospitalier d'Autun pour les exercices de 2014 à la période la plus récente

- **Une Maternité pour le centre hospitalier d'Autun : un besoin reconnu et soutenu répondant sans ambiguïté aux objectifs du SROS 2012- 2018**

La Cour des Comptes : En décembre 2014, un rapport sur les maternités en France à la demande de la commission des Affaires Sociales du Sénat précisait pour celle du Centre Hospitalier d'Autun : « *Le maintien de cette maternité a toujours été jugé indispensable compte tenu de sa situation géographique* ».

Au préalable, était dit « *certains établissements disposent d'une comptabilité analytique leur permettant de déterminer avec précision les pertes générées par leur maternité et ainsi bénéficier d'une aide de l'ARS, ce qui a été fait dans le cas particulier de la maternité d'Autun, la plus petite de Bourgogne avec 352 naissances en 2012, dont la situation [financière – NDR] est particulièrement dégradée mais qui est maintenue en activité en raison d'une situation géographique particulièrement isolée* ».

Le SROS 2012-2018 – Ce schéma régional de l'organisation des soins (SROS) des maternités pour la région Bourgogne confirme le maintien en fonctionnement avec un soutien financier de l'ARS de Bourgogne dès la réalisation des prévisions budgétaires pour l'année N+1. Le soutien financier dès la préparation budgétaire montre l'attachement de la Tutelle au maintien de cette maternité isolée.

L'IGASS (Inspection Générale des Affaires Sanitaires et Sociales) en juin 2022 - Son rapport de mission de diagnostic et de propositions relatives au groupement de territoire, indique dans un chapitre dédié aux temps d'accès des parturientes à une maternité et aussi à l'attractivité de la maternité d'Autun « *Ces chiffres témoignent de l'enjeu territorial du maintien de la maternité d'Autun* »

Une maternité plébiscitée par la population - reconnue par la population du bassin sanitaire du centre hospitalier d'Autun, 86 % des parturientes en 2017 ont eu recours à la maternité du centre hospitalier d'Autun (source – *Rapport IGASS - Mission de diagnostic et de propositions relatives au groupement hospitalier de territoire de Saône-et-Loire - Bresse - Morvan*).

Le delta de 14 % s'explique grandement par une approche préventive de sécurité pour la parturiente et son bébé par les gynécologues obstétriciens avec un transfert avant accouchement vers une maternité de niveau 2B (CH Chalons) avec soins intensifs néonataux ou 3 (CHU de Dijon) avec réanimation néonatale.

La maternité d'Autun est de niveau 1 et fonctionnait dans le respect de ses attributions.

- **Le centre hospitalier d'Autun avec sa Maternité face à une injonction paradoxale :**
 - l'obligation de la maintenir en activités et de la faire fonctionner de façon sécurisée,
 - l'obligation d'effectuer des recrutements médicaux spécialisés dans un contexte de pénurie majorée de médecins dans le Grand Autunois-Morvan

Le Centre hospitalier d'Autun connaît depuis les années 2000 une pénurie de médecins spécialistes et particulièrement pour les 3 spécialités indispensables au fonctionnement de sa maternité : Anesthésie, Gynécologie-Obstétrique et Pédiatrie, pénurie pour les deux dernières accentuées au début des années 2010.

Dès 2008, une convention d'anesthésie avec les anesthésistes de la clinique voisine fut mise en œuvre avec un très grand niveau de satisfaction. Cette convention sous les auspices de l'ARS déjà déclinait différents aspects très favorables aux médecins concernés qui ont permis de maintenir pour le centre hospitalier son activité de maternité et l'attractivité pour les médecins anesthésistes.

Pour les deux autres spécialités Pédiatrie et Gynécologie-Obstétrique, la Cour des Comptes dans son rapport en décembre 2014 mettait en exergue les difficultés de recrutement « *La répartition des compétences entre les divers intervenants est clairement définie. L'établissement connaît de grandes difficultés pour recruter du personnel médical mais parvient à assurer la permanence des soins* ».

Le recours aux médecins remplaçants est souvent incontournable pour cette petite maternité située dans une zone peu attractive. Entre 2008 et 2012 de 9 à 15 médecins contractuels remplaçants selon les années (14 médecins contractuels représentant 1,66 ETP en 2008 ... »

Cette situation de pénurie et de turnover médical nécessite de fidéliser des médecins sur place pour sécuriser les accouchements et éviter des ruptures de permanence des soins ce qui aurait eu pour conséquence des périodes de fermeture de la maternité. L'organisation d'un tableau mensuel de permanence médicale avec uniquement des médecins intérimaires est difficile à mettre en œuvre avec de graves possibilités d'absence de médecins prévus et avec information tardive et fermeture non préparée et à risques de la Maternité.

Ce type de fonctionnement ouverture/fermeture est source d'incertitude et de détournement des patientes du centre hospitalier et de perte d'accouchements avec une fermeture définitive à terme.

Par ailleurs, une maternité qui ne dépend que de médecins intérimaires fait courir un danger à la Mère et à son Bébé. Les activités de gynécologie-obstétrique et de pédiatrie nécessitent un suivi continu et le fait d'avoir plusieurs médecins successifs porte à conséquences.

La fidélisation de médecins spécialistes par l'établissement devient impérative compte tenu que le recours à des médecins du territoire s'est révélé impossible et l'est toujours du fait de la démographie médicale.

Dans ce cas, l'obligation de rechercher toutes solutions de recrutement s'impose.

- **Une maternité aux pratiques sécurisées**

La Cour des comptes soulignait en 2014 « *Les indicateurs concernant l'accouchement, les nouveau-nés, la sécurité et qualité des soins, l'accueil et l'admission des patientes et la prise en charge adaptée de la patientèle sont bons dans l'ensemble. Seuls 16 % des accouchements ont nécessité une césarienne en 2012 et le taux de péridurale dépasse 85 %* »

Pendant la période concernée, aucun évènement indésirable grave associé à des soins (EIGS) dû aux pratiques médicales en maternité ne fut signalé. Situation confirmée avec le Rapport de l'IGASS pour la période 2019 – 2020.

Comme pour tout établissement de soins, la Maternité pendant l'exécution du SROS 2012- 2018 a aussi fait l'objet de différents contrôles sans mise en demeure par l'organisme de tutelle.

Par ailleurs, l'établissement faisait l'objet d'un suivi COPERMO (Comité interministériel de la performance et de la modernisation de l'offre de soins) – Suivi qui analyse l'établissement avec un spectre large (financier, coûts, organisation et fonctionnement, RH, attractivité...), sans remise en cause des activités de maternité.

La maternité d'Autun, le 25 juin 2017, a obtenu son renouvellement d'autorisation d'activité de gynécologie-obstétrique (activité qui nécessite aussi la présence de pédiatres et d'anesthésistes). Une autorisation renouvelée se fait à partir d'un dossier d'organisation et de fonctionnement avec un volet des ressources humaines dont médicales et de permanence des soins.

La Haute Autorité de Santé (HAS) a prononcé en 2018 la certification de l'établissement de niveau A (le meilleur niveau) avec un chapitre pour la prise en charge des soins qui concernait la Salle de Naissance. Cette visite repose, elle aussi, sur l'organisation et le fonctionnement avec un volet ressources humaines et permanence des soins.

- **Pour conclure :**

Le nombre de naissances pour la période considérée (2014-2022) est bien supérieur à la population de la Ville de Château- Chinon – ville centre du Grand Morvan

Aussi, quels que soient les raisons et objectifs, la fermeture de ce service de maternité, lieu réel d'accouchements sera source de «difficultés» pour ce territoire.

Chalon-sur-Saône, le 28 Septembre 2023

Bruno LEGOURD

